

Mike Pence peut-il vraiment aider Donald Trump le 6 janvier ?

écrit par Jacques Guillemain | 21 décembre 2020



La remise du rapport du directeur du Renseignement national, John Ratcliffe, étant finalement reportée au mois de janvier, tous les projecteurs se tournent vers le 6 janvier, date où le Congrès se réunira pour certifier le vote des grands électeurs.

C'est le vice-président Mike Pence, également président du Sénat, qui dirige la séance d'ouverture des enveloppes envoyées par les États.

Sur 50 États qui ont voté le 14 décembre pour désigner leurs grands électeurs et ont envoyé leurs listes au Congrès, 7 d'entre eux ont envoyé une double liste.

La liste pro-Biden, certifiée par le gouverneur de l'État et une liste dissidente pro-Trump, envoyée par les représentants républicains, qui dénoncent la fraude électorale et rejettent la liste officielle pro-Biden.

La nouvelle vidéo ci-dessous explique clairement les trois scénarios possibles, en fonction de l'interprétation que les juristes peuvent faire de l'**Electoral Count Act**, texte qui

régit les litiges de l'élection présidentielle, écrit après la présidentielle de 1876.

À vrai dire, rien n'est gagné pour Trump, car le texte est extrêmement ambigu.

Et contrairement à ce qu'affirment certains, Mike Pence n'a pas carte blanche pour trancher en faveur des listes dissidentes républicaines.

Face à deux listes concurrentes, le Sénat (républicain) et la Chambre des représentants (démocrate) doivent délibérer séparément et se mettre d'accord sur la liste à retenir.

En cas de désaccord, tout se complique.

Car l'Electoral Count Act donne deux réponses.

Dans une phrase de 275 mots, un monument qui dit tout et son contraire, on lit que tout désaccord entre les deux chambres entraîne automatiquement la validation de la liste officielle, donc pro-Biden, déjà certifiée par le gouverneur de l'État.

Et Biden est donc élu !

Mais plus loin, la même phrase dit qu'en cas de désaccord entre les deux chambres, le vote de l'État est automatiquement annulé.

Ce qui signifie que si les 7 États sont annulés, Biden tombe de 306 grands électeurs à 222. Il n'atteint donc pas la barre des 270 grands électeurs indispensable pour gagner l'élection.

Dans ce cas, le 12^e amendement entre en action. La Chambre des représentants vote avec 1 voix par État, et comme les Républicains sont majoritaires dans près de 30 États, **c'est Trump qui est réélu !**

Le désaccord étant inévitable, je ne suis pas certain que Mike

Pence ait la possibilité de trancher le litige sans faire appel à la **Cour suprême**.

<https://www.bvoltaire.fr/elections-americaines-mike-pence-homme-de-lannee-2021/>?

Mais que fera la Cour suprême, qui a déjà montré sa totale mauvaise foi ?

Refusant de s'impliquer dans l'élection et ignorant ostensiblement la conspiration anti-Trump à grande échelle, aura-t-elle le courage et la volonté de renverser l'élection ? J'en doute.

Ou bien, il faudrait que le Rapport Ratcliffe soit divulgué avant le 6 janvier, apportant des preuves irréfutables que la Cour suprême ne pourra évacuer, ce qui l'obligera à donner raison aux listes dissidentes.

En ce moment, les meilleurs juristes et constitutionnalistes des deux camps doivent décortiquer l'Electoral Count Act. C'est une rude bataille de juristes qui s'annonce.

Une Commission de 2001 avait conclu qu'en cas de désaccord entre les deux chambres, le vote de l'État devait être annulé.

Mais une autre Commission de 2004 dit au contraire, que tout désaccord entraîne la validation de la liste officielle certifiée par le gouverneur.

Officiellement, rien n'est tranché, car le cas ne s'est plus revu depuis 1876 !

Rappelons que ce texte ne figure pas dans la Constitution. Tout est donc encore possible et rien n'autorise Biden à s'autoproclamer vainqueur de l'élection.

Les fêtes devraient se passer calmement, mais du 2 au 20 janvier, date de l'investiture et de la prestation de serment, il faut s'attendre à des moments très sportifs.

Et quelle que soit l'issue du scrutin, le pays devrait connaître des lendemains très agités.

Les démocrates n'accepteront jamais un renversement des résultats et les républicains n'accepteront pas la fraude qui les a privés de leur victoire.

Au pays des 300 millions d'armes à feu, il paraît que les armureries manquent de munitions !

Pour conclure, rappelons qu'au-delà de procédure judiciaire toujours en cours, **l'option de la loi martiale** reste à la disposition de Trump.

Lui seul sait déjà ce qu'il y a dans le rapport Ratcliffe, lui seul sait quels sont les pays impliqués dans la fraude électorale, avec la complicité de quelques traîtres américains.

À notre modeste niveau on ne sait qu'une chose : voilà 47 jours que Trump se bat comme un lion seul contre tous.

Et on n'a jamais vu un Président se battre ainsi, sans avoir quelque chance de l'emporter...

<https://ripostelaique.com/mike-pence-peut-il-vraiment-aider-donald-trump-le-6-janvier.html>